

La lettre de **l'AMG** juillet-août 2010 numéro 5

Association des Médecins du canton de Genève

Sommaire

Editorial	1-2
Qu'est devenue la pétition de l'AMG pour la qualité de la médecine et des soins?	3-4
Vie de l'AMG	4
Parlons de milliards	4
Partage du droit de pratiquer	5
Hommage au Dr I. Bonstein	6
Assuré ou patient, il faut choisir	7
Lus pour vous	8-9
Le cadavre de la médecine bouge encore	10
Candidatures	10-11
Changements d'adresses	12-13
Mutations	13
Décès	14
Petites annonces	14-15
A vos agendas!	15-16

Secrétariat AMG Horaire d'été

Du 5 juillet au 27 août,
votre secrétariat est ouvert
du lundi au vendredi
de 8 h à 16h.



Les médecins à gauche? _____

Nous sommes réputés exercer une profession libérale, c'est-à-dire une profession «de caractère intellectuel, que l'on exerce librement ou sous le seul contrôle d'une organisation professionnelle» (Petit Robert). Je pourrais clore là cet éditorial, la démonstration étant déjà faite pour beaucoup d'entre nous que la médecine n'a plus grand-chose de libéral. Sinon ce rêve qui nous accompagne depuis nos premiers stages, être au service de nos seuls patients et chercher avec chacun le meilleur traitement, selon nos connaissances scientifiques, ou selon notre conviction quand la science est muette, quand l'évidence fait défaut.

Lorsque, le 4 décembre 1994, la LAMal a été acceptée par le peuple suisse avec 51,8% des voix, nous étions nombreux à penser que cette loi, malgré les innombrables contraintes qu'elle apportait, avait une qualité fondamentale: elle garantissait à chaque habitant de ce pays une couverture d'assurance-maladie, la rendant même obligatoire. La LAMal n'était cependant que l'effet de la grande générosité du législateur. La volonté sous-jacente était de contrôler les coûts de la santé. Combien de fois avons-nous entendu que la LAMal atteindrait ce but, et combien de fois avons-nous constaté que les principales économies avaient

été réalisées sur le dos des médecins? Depuis, le discours n'a pas changé sur le fond: les coûts de la santé doivent être contrôlés, le Parlement doit s'en donner les moyens.

On peut donc louer le travail des parlementaires qui ont écarté, pour un temps, la liberté de contracter et les aberrantes «mesures Couchepin». Mais l'évidence est là: notre population vieillit et lui permettre de vivre dans de bonnes conditions coûte. En 2009, nous comptons 31,7 aînés (65 ans et plus) pour 100 actifs en Suisse. Les scénarios démographiques nous promettent une progression à 50 retraités pour 100 actifs en 2030 et près de 60 en 2060. Retarder l'âge de la retraite n'y changera pas grand-chose et nous verrons probablement un nombre croissant de gens épuisés quitter la vie active plus tôt, même sans PLEND. Si nous finançons les soins à hauteur des besoins, c'est bientôt 15% du PIB qu'il faudra y consacrer. Quels projets nos élus ont-ils pour y arriver? Continuer à financer l'assurance-maladie obligatoire avec des primes par tête?

C'était la séquence «Santé, branche économique dynamique». Dynamique, mais anémiée. Il n'y a pas de doute, nous aurons du travail ces prochaines années, mais nous manquerons de ressources économiques, de médecins et,



ÄRZTEKASSE

CAISSE DES MÉDECINS



CASSA DEI MEDICI

Prenez la Caisse des Médecins comme alliée

et la guerre contre les tâches administratives vous vaincrez.

CAISSE DES MÉDECINS

Route de Jussy 29 · 1226 Thônex

Tél. 022 869 45 50 · Fax 022 869 45 06

geneve@caisse-des-medecins.ch · www.caisse-des-medecins.ch

encore plus, d'infirmières. Dans quelles conditions devons-nous travailler? Les contraintes de toutes sortes vont se multiplier et le cabinet de médecin indépendant pourrait bien connaître le même sort que l'épicier du village, disparu faute d'avoir su grandir à temps. Le cabinet médical poursuit lentement, mais sûrement sa descente aux enfers. Le chiffre d'affaires stagne quand il ne baisse pas, les charges augmentent tant et si bien que le jour n'est plus loin où il vaudra mieux être l'employé d'un centre de santé plutôt que l'indépendant pris au piège. Et nous redécouvrirons peut-être le bonheur dont me parlait un collègue genevois installé depuis longtemps en Suède : terminer la consultation à l'heure et prendre plus de vacances afin de ne pas dépasser le budget.

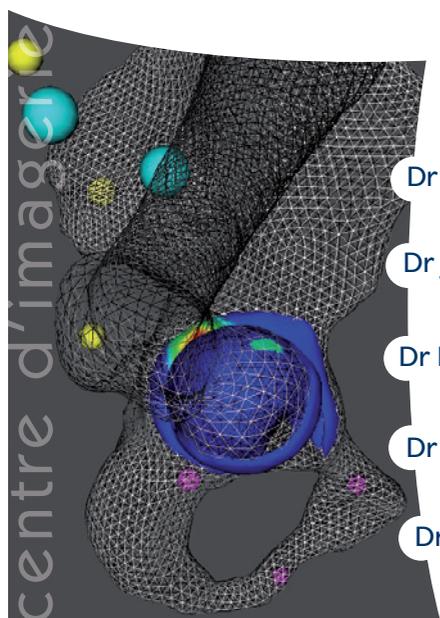
Alors pourquoi toute cette peur des réseaux de soins intégrés¹ qui se proposent de sauver notre indépendance et notre existence-même? La réponse est assez simple. Depuis quinze ans au moins, nous n'avons pas vu venir grand-chose de bon de Berne: des promesses non réalisées et des punitions. Nous sommes fatigués, découragés de voir notre pratique s'étioler, se dessécher devant une hydre fédérale qui nous ignore. Alors pourquoi ne pas laisser le volet libéral de la santé à Daniel Vasella qui s'en sort très bien et

prendre, comme notre président de Haller, la carte du parti? Car le parti socialiste a au moins le mérite de défendre des assurances sociales équitables pour tous. Les patrons qui ont découvert au siècle dernier l'intérêt des assurances sociales pour protéger et fidéliser leurs employés l'ont un peu oublié. Ils savent qu'il suffit maintenant de délocaliser..

Prenez bien soin de vous cet été! Accordez-vous de bonnes vacances et n'oubliez pas que chaque semaine de repos supplémentaire diminue les coûts de la santé et protège la valeur du point Tarmed... Merci d'avance!

Pierre-Alain Schneider

¹ Voir l'éditorial du *Bulletin des médecins suisses* du 30 juin 2010. Lire aussi en page 1067 : «Les médecins suisses sont-ils vraiment des «fat cats»?»



Radiologues FMH

Dr Anne-Françoise Schwieger

Dr Jean-Baptiste Martin

Dr Malika Quinodoz

Dr Franck Kolo Christophe

Dr Roger Kolo Christophe

IRM, CT-Scanner, Mammographie, Echographie,
Doppler, Radiologie diagnostique et interventionnelle,
Traitement radiologique de la douleur


rive droite sa
centre d'imagerie

21, rue de Chantepoulet • 1201 Genève
tél +41 22 545 50 50 • fax +41 22 545 50 51
info@cird.ch • www.cird.ch

Qu'est devenue la pétition de l'AMG pour la qualité de la médecine et des soins? _____

Le 17 avril 2009, l'AMG déposait à la Chancellerie fédérale 29 962 signatures, recueillies, dans le cadre de la campagne contre la baisse des tarifs de laboratoire, à l'appui de la *Pétition pour la qualité de la médecine et des soins*.

Le 21 juin 2010, les Services du Parlement ont informé l'AMG de son traitement: la pétition a été examinée par les *Commissions de la sécurité sociale et de la santé publique* des deux conseils, puis par les deux conseils eux-mêmes.

Si l'on peut lire dans le *Rapport de la Commission du Conseil national du 28 octobre 2009* que «l'OFSP a mené ladite révision en étroite collaboration avec des experts du corps médical» et que la commission du National propose «à l'unanimité» de ne pas donner suite à la pétition, la tonalité est légèrement différente dans le *Rapport de la Commission du Conseil des Etats du 18 janvier 2010*: «La commission est consciente de la situation parfois difficile des médecins de premier recours, mais elle examinera cette question de manière plus approfondie dans le cadre d'autres interventions» et c'est «sans opposition» que la commission des Etats propose de ne pas donner suite à la pétition.

Respectivement les 11 décembre 2009 et 17 juin 2010, le Conseil national et le Conseil des Etats ont décidé de ne pas donner suite à la pétition.

Alors peut-on dire que cette pétition n'a servi à rien, que les deux conseils se sont simplement «assis dessus» et que les manifestations de médecins ont lamentablement échoué?

Voici quelques extraits du *Rapport annuel 2009 des Commissions de gestion des Chambres fédérales*, publié le 22 janvier 2010, qui permettent de nuancer cette impression. C'est nous qui soulignons en gras.

Examinant si les nouveaux tarifs des analyses de laboratoire avaient été fixés de manière adéquate et dans le respect de la loi, «(...) la commission est parvenue à la conclusion que la **procédure ayant conduit à définir les nouveaux tarifs était correcte et qu'elle respectait le cadre légal.** (...) Elle présentait néanmoins quelques faiblesses, en particulier dans les domaines de la conduite et de la communication à l'échelon du département et en ce qui concerne la transparence du processus décisionnel

et de la dotation en ressources des autorités concernées.

Le 5 juin 2009, la CdG-N a adressé une lettre au Conseil fédéral dans laquelle elle lui faisait part de ses conclusions et de sept recommandations, en le priant de prendre position à ce sujet.

Le 9 juin 2009, la commission a tenu une conférence de presse sur les résultats de ses investigations. La CdG-N a également informé le Conseil fédéral qu'elle entendait accompagner étroitement le monitoring annoncé par le DFI et l'a prié de répondre à un certain nombre de questions relatives à l'aménagement concret du monitoring, aux «milieux concernés et intéressés» invités à participer au groupe de suivi, aux critères en vertu desquels ceux-ci ont été choisis pour en faire partie, aux effets concrets et aux paramètres qui seront examinés dans le cadre du monitoring, à la décision de réaliser l'examen séparément en fonction des trois catégories de fournisseurs de prestations (laboratoires de cabinet, laboratoires sous-traitants du secteur privé, laboratoires d'hôpital), ainsi qu'à la date prévue pour la remise du rapport sur le monitoring.

Lors de sa séance du 13 novembre 2009, la CdG-N a pris acte de l'avis du Conseil fédéral du 21 octobre 2009 sur la lettre susmentionnée du 5 juin 2009.

Dans le cadre d'examens qu'elle a réalisés dans le domaine de la LAMal (...), la commission a une fois de plus constaté un décalage notable entre ses attentes et l'avis du Conseil fédéral qui, par exemple, ne voit aucune raison d'aller dans le sens des recommandations de la CdG-N appelant à une amélioration de la transparence du processus décisionnel.

La commission s'est donc une nouvelle fois adressée au Conseil fédéral, et ce par lettre du 13 novembre 2009, en précisant le sens des recommandations en question et en invitant celui-ci à remettre un rapport complémentaire.

Les informations relatives au monitoring que le chef du DFI a transmises à la commission le 18 août 2009 à la demande du Conseil fédéral ne répondaient pas aux attentes de la sous-commission compétente. C'est pourquoi cette dernière s'est à nouveau adressée au chef du DFI par lettre du 21 octobre 2009; pour le moment, elle s'est déclarée satisfaite des réponses apportées le 6 novembre 2009 par le nouveau chef du DFI. Néanmoins, la sous-commission a décidé de continuer de s'intéresser de près au monitoring des nouveaux tarifs des analyses de laboratoire

dans le cadre des travaux relatifs à l'inspection proprement dite qu'elle effectuera durant le prochain exercice.»

En résumé, la pétition et les manifestations des médecins ne servent pas à rien: en l'espèce, elles ont au moins servi à rendre attentif le Parlement à l'importance qu'il doit accorder au monitoring comme à

lui permettre de mieux contrôler le Conseil fédéral et son administration. La voie est toute tracée: une pétition, ce n'est pas rien, une initiative, c'est mieux. Au travail!

Paul-Olivier Vallotton

La vie de l'AMG

L'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2010:

- a accueilli 41 nouveaux membres, qui se sont engagés à respecter les différentes promesses contenues dans la Déclaration de Genève;
- a approuvé le rapport annuel et les comptes 2009 et en a donné décharge au Conseil;
- a entendu le professeur Jacques-André Romand, nouveau médecin cantonal, sur le thème: *A quoi peut servir un médecin cantonal?*
- a reçu une information sur le démarrage du projet pilote e-toile;
- *last but not least*, a entendu un résumé de la position de la FMH sur les soins intégrés (ex *managed care*), d'un projet de prise de position du Conseil de l'AMG sur les conditions qu'il fixe aux réseaux de soins intégrés et un résumé du message à adresser aux parlementaires romands et tessinois du Conseil national. (cf. numéro mai et juin de *La Lettre de l'AMG*).

pov

Parlons de milliards

Quelques chiffres utiles à connaître (année 2007, en CHF):

– produit intérieur brut (PIB) de la Suisse	521 milliards
– dépenses de toutes les assurances sociales suisses	121 milliards
– total des dépenses de santé en Suisse	55,2 milliards (exactement 7247 CHF par habitant)
– dépenses de l'assurance-maladie obligatoire	19,7 milliards (seulement 3,8% du PIB)
– le part du PIB suisse consacrée à la santé	Etats-Unis 16,0%, France 11,0%, Suisse 10,6%, Allemagne 10,4%
– budget annuel des HUG (2009)	1,6 milliard
– nombre d'emplois dans la santé en Suisse	523 000

PAS

AROMED 
ASSOCIATION ROMANDE DE MEDECINS

Votre caisse de prévoyance
« Construire le présent pour garantir le futur... »

**Fondation de prévoyance
professionnelle en faveur de Aromed**
Case postale 1166 - 1260 Nyon 1
www.aromed.ch
Tél : 022/365.66.67 – Fax : 022/361.50.2

Partage du droit de pratiquer?

La direction générale de la santé (DGS) est régulièrement sollicitée par des médecins qui demandent s'il est possible, à l'occasion d'une diminution de leur taux d'activité, de partager avec un collègue leur droit de pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire. Ces demandes proviennent souvent de médecins qui souhaitent s'associer un confrère à temps partiel ou de médecins qui souhaitent remettre leur cabinet de gré à gré à un jeune confrère inscrit sur la liste d'attente genevoise de médecins spécialistes.

La DGS se permet de rappeler que le droit de pratiquer est personnel, incessible. De plus comme il n'est pas assorti d'une limite de volume de prestations, il ne peut pas être partagé ou divisé.

De plus, lors d'une opération de remise d'un cabinet de gré à gré, la valeur de reprise du cabinet est constituée exclusivement par la valeur de l'infrastructure du cabinet, le coût de l'aménagement et de l'équipement, ainsi que par la patientèle reprise qui n'a pas besoin d'être constituée par le médecin reprenneur. Le droit de pratiquer ne fait pas partie de cette transaction.

Dr Jacques-André ROMAND
Médecin cantonal
Direction générale de la santé

Hospitalisation à domicile (HAD)



4, rue des Cordiers, 1207 GENÈVE
tél (fax): 022 420 64 80 (81)

24h/24h au 022 420 64 80

1. Le médecin – de l'hôpital ou de la ville – prescrit.
2. SOS Pharmaciens prépare les médicaments injectables, le matériel nécessaire et dispense au domicile du patient.
3. L'infirmière administre les médicaments.
4. L'équipe – médecin, pharmacien, infirmière – assure le suivi et adapte ses prestations aux besoins du patient.

antibiotiques intraveineux, chimiothérapie, traitement antalgique, soins palliatifs, nutrition entérale et parantérale, hydratation, etc.

Remboursée par l'assurance de base

*L'Euro chute...
Naturellement nos prix aussi !*



Streptop A, 25 tests

93.- => 79.- => 72.50 CHF !

*Et toujours -10% dès 10 btes
et -15% dès 20 btes.
Port offert dès 3 btes.*

Attention : Nous serons fermés en août 2010

CaduMed

*Par un médecin
Pour les médecins*

57, av. Wendt
1203 Genève

Tél.: 022 949 1330
Fax : 022 340 3651
info @cadumed.ch

Hommage au Dr Isidore BONSTEIN (31.3.1919 – 18.5.2010)

Le Dr I. Bonstein était un gynécologue apprécié, membre de l'AMG. Il nous a quittés le 18 mai dernier. Né à Lausanne de père pharmacien et de mère pianiste, il passa son enfance dans cette ville puis se rendit au Collège de l'Abbaye de St-Maurice pour passer sa Maturité. Là il s'est ouvert à la philosophie. Il termine ses études de médecine à Lausanne en 1945 et obtient son premier poste en anesthésie chez le professeur Jentzer à Genève. Il fait ensuite un stage d'un an à Londres puis trois ans à Cleveland, Etats-Unis. De retour à Genève, il devient chef de clinique chez le professeur De Watteville en gynécologie-obstétrique. Il y reste trois ans. Il développe les anesthésies péridurales et écrit le premier livre en anglais sur «l'accouchement sans douleur» (sans crainte) «*painless childbirth*» publié en 1958.

Il obtient son FMH puis s'installe en reprenant le cabinet médical du Dr Saegesser, lequel est nommé professeur de chirurgie à Lausanne puis plus tard celui du Pr W. Geisendorf. Il se marie en 1962 avec Ariane Jerome-Newman. De cette union naissent deux filles.

Il a écrit de nombreux articles médicaux et a relaté les congrès mondiaux de gynécologie et obstétrique pour *Médecine & Hygiène* pendant plusieurs années. Il écrivait aussi des poèmes dont certains ont paru dans les gazettes.

Il a cessé son activité professionnelle en 1997 – à 78 ans – date à laquelle j'ai repris son cabinet médical. C'est à cette période que je l'ai connu. Il restait plein d'émerveillement pour la vie. Il fut d'une certaine façon mon dernier maître. Non que nous ne nous soyons souvent côtoyés mais par le témoignage que m'en ont fait et m'en font encore ses patientes qui devinrent les miennes. Il était doté d'un intérêt pour l'autre, de cette écoute non forcée mais chaleureuse et humaine. Il avait l'œil vif de celui qui, curieux, étend son intérêt au-delà de la médecine, sonde la science et ses progrès. Je ne l'ai pas vu souvent mais suffisamment pour le revoir à travers telle patiente qui raconte son accouchement avec force détails. Dans le dossier de ladite dame il est simplement écrit: «accouchement rapidos». Pour telle autre qui répugne à se voir vieillir, c'est la façon de mettre à l'aise qu'elle souligne quand elle me raconte: «le Dr Bonstein était encourageant, ne me disait-il pas que

j'ai des organes de jeune fille?». Chez telle autre intellectuelle, c'est le pour et le contre du traitement hormonal de la ménopause. Isidore était, en sage, partisan de petites doses. Pas du tout ce que j'avais appris à la Faculté qui voyait dans de plus grandes doses le moyen de mieux se prémunir contre l'ostéoporose, les maladies coronariennes et autres maux perfides. Aujourd'hui, 30 ans après, les doses recommandées lorsque nécessaires sont celles du Dr Bonstein!

Les témoignages concordent sur sa grande énergie et son extrême rigueur au service des patientes. Son esprit curieux, inventif et passionné était tout entier tourné vers le bien-être et la sécurité de ses patientes afin de leur apporter avec une discipline sans faille le meilleur de lui-même. Il était à la pointe de toute approche visant à faire de l'accouchement l'évènement unique et mémorable de la vie de chaque femme. Suite à ses stages chez le Pr Lamaze puis à sa collaboration avec le Dr Leboyer, il s'est efforcé de transformer les salles d'accouchement en lieux feutrés à lumières tamisées pour accueillir le bébé tout en douceur. Même fatigué, après plusieurs accouchements dans la même nuit, il restait émerveillé de ce Miracle de la Vie et fier lorsque la parturiente avait accouché «avec le sourire»!

Il adorait son métier, le contact humain et les relations privilégiées qu'il avait eu le don de développer avec ses patientes. Il gardait son calme dans les situations les plus difficiles. Sa maîtrise, sa patience et sa confiance en la nature humaine et ses ressources étaient telles que même au cœur des situations les plus angoissantes il savait qu'il trouverait «la meilleure solution possible à chaque problème». Son engagement était total et sincère.

Alors quand, jusqu'à il y a peu, on me demandait: «Avez-vous des nouvelles du Dr Bonstein?», je répondais: «Pas de très récentes». Puis invariablement la patiente complétait: «quel homme bon, quel médecin attentif il était!». C'est ainsi qu'il restera dans nos esprits: un médecin attentif, un homme bon, un professionnel passionné.

Assuré ou patient, il faut choisir!

Comment un patient apprend de Helsana, après plusieurs années, qu'il n'a pas choisi le bon médecin. (pov)

Helsana procède visiblement à un contrôle des assurés qui ont conclu il y a plusieurs années des contrats consentant des rabais de primes aux assurés choisissant un médecin de famille. Helsana dispose de deux listes, dont l'une dite Benefit qui correspond à la liste des MPR de Santésuisse et une autre liste dite HMO, plus restrictive. Voici le cas d'un assuré qui change de médecin en 2008 et adresse trois factures en 2008 à son assureur Helsana sans problème et qui, à la 4^e facture (1^{ère} de 2009), se voit notifier un avertissement de la part de Helsana en date du 15 mars 2010 au sujet d'une facture du mois de septembre 2009. Interrogé par le médecin, l'assureur déclare que son assuré s'expose à la perte de ses avantages de rabais de prime et refuse de prendre contact avec son client pour lui expliquer les conséquences de la lettre du

mois de mars, demandant au nouveau médecin de le faire ! Le patient concerné ne se souvient pas d'avoir jamais dû choisir un médecin particulier. Depuis deux ans, le patient pense agir en toute légalité et doit apprendre aujourd'hui par voie d'avertissement qu'il fait fausse route...

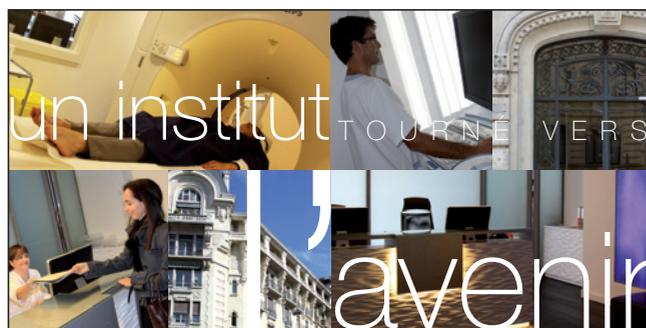
MEDECINS
URGENCES+

**URGENCES MEDICALES
A DOMICILE**

**CONSULTATIONS 7j/7
de 7h00 à 23h00**

Un service de l'Association des Médecins de Genève (AMG)

022 322 20 20



medimage
imagerie
médicale

CT 64 barrettes
IRM 1.5 Tesla
Radiologie conventionnelle et dentaire numérisée
Échographie
Mammographie digitalisée
Imagerie cardiovasculaire non invasive
Ostéodensitométrie
Archivage numérique

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H À 18 H

1 route de Florissant 1206 GENEVE

• Tél : +41 (0)22 347 25 47 • Fax : +41 (0)22 789 20 70
• Email : info@medimagesa.ch • www.medimagesa.ch

1005218



Etablissement public médical placé sous la responsabilité du Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES), la Clinique de Joli-Mont accueille des patients pour des soins post-igus ou de réhabilitation.

Située dans un magnifique parc à 20 minutes du centre ville, la Clinique répond à un réel besoin du réseau de santé genevois.

Son rôle essentiel est de rendre le patient le plus autonome possible et de favoriser son retour à domicile dans des conditions appropriées.

La Clinique de Joli-Mont dispose de 104 lits et accueille plus de 1800 patients chaque année.

En 2006, l'Institution a reçu l'autorisation d'exploiter une partie de ses infrastructures pour l'accueil de personnes âgées en unité d'accueil temporaire (UAT) – ou lits de répit; les résidents peuvent, au même titre que les patients, bénéficier de prestations de qualité offertes par la Clinique.

Les demandes d'admissions peuvent lui être adressées par les hôpitaux, publics ou privés, et par les médecins de ville (pour les personnes venant du domicile).

Clinique de Joli-Mont
45, avenue Trembley
1211 GENEVE 19

Tél. 022.717.03.11 – Fax 022/717.03.10

info@cliniquedejolimont.ch – www.cliniquedejolimont.ch

1005050

Lus pour vous

Révision partielle de la loi sur les produits thérapeutiques (LPT) ou quand le lobby anti-médecins se déchaîne

Non, je n'ai pas lu les 114 pages du rapport explicatif de cet avant-projet, mais j'ai lu le texte remarquable et les commentaires de M. Thomas Eichenberger, Dr en droit, secrétaire de la Société des Médecins du canton de Berne, qui est paru dans le dernier doc.be (N° 1 / février 2010), organe de ladite société, et que je résume ci-dessous. Le lecteur intéressé trouvera le texte intégral de l'article sur www.berner-aerzte.ch (puis cliquer sur publications). (jpg)

Remarques générales sur le projet

Avec cette révision, il s'agit avant tout d'améliorer l'accès de la population aux produits thérapeutiques (promotion de l'automédication) ainsi que la surveillance du marché. Les conditions actuelles posées pour l'accès au marché feront l'objet d'une analyse critique. Il s'agit aussi d'émettre de nouvelles dispositions concernant la remise de produits thérapeutiques en médecine pédiatrique. Dans l'ensemble, cette révision constitue une reprise du droit communautaire européen.

Le projet se distingue par son approche très fortement étatique, et le Dr Eichenberger de continuer: «A l'évidence, il émane de la plume de ces bureaucrates qui semblent considérer l'ensemble du marché des produits thérapeutiques comme quelque chose d'éminemment scélérat qu'il convient de scruter en permanence et en profondeur dans le but de mettre en lumière ses prétendues anomalies». L'intention manifestée de simplifier les réglementations existantes ne se concrétise que très partiellement. La tendance vers l'introduction de règles supplémentaires l'emporte manifestement sur la discipline si nécessaire qui ferait que l'on ne se concentre que sur l'essentiel.

Le chapitre sur les avantages matériels, de transparence (les avantages matériels doivent figurer dans les pièces justificatives et sur les comptes!) est complété par les articles sur la violation des dispositions qui devient désormais punissable (en particulier «aggravation prévue - responsabilité de l'entreprise»).

De plus, l'harmonisation encore manquante entre LPT et LAMal dans le domaine de la corruption n'est pas cohérente. Des missions sont confiées à Swissmedic, alors qu'elles ne sont pas de son ressort, et en cela, le législateur outrepassa son mandat constitutionnel: ceci essentiellement pour la nouvelle régle-

mentation relative aux avantages matériels et d'autre part dans la suppression de la propharmacie (autodispensation des médicaments). Pour cette dernière, il n'existe qu'une seule exception: si l'officine publique la plus proche ne peut être atteinte par les transports publics en un laps de temps approprié ! L'analyse attentive montre qu'il s'agit d'une monstruosité qui n'a rien à voir avec une législation sérieuse et qui ne sert en fait qu'à s'attaquer au corps médical.

Prohibition de l'autodispensation

On notera dans ce chapitre de la propharmacie les points suivants:

- 1) il n'y a pas de surcoût démontré (c'est plutôt l'inverse) de l'autodispensation par rapport au canal des pharmacies;
- 2) c'est en Suisse que la population décide de la manière dont elle veut être soignée et pas selon des réglementations des pays voisins;
- 3) le Département fédéral de l'intérieur (DFI) prétend que l'autodispensation pourrait compromettre la sécurité des produits thérapeutiques, alors que la loi est déjà très stricte sur les règles de la science pharmaceutique;
- 4) pour le DFI, du point de vue de l'économie politique, il ne serait pas pertinent de proposer 2 cursus universitaires relatifs à la manipulation et la dispensation des médicaments.

Avantages matériels

Le nouvel Art 57a s'attaque à la prohibition d'avantages matériels: «Aucun avantage matériel ne peut être proposé ni octroyé aux personnes qui prescrivent, remettent ou administrent des produits thérapeutiques (...) si cet avantage est susceptible d'exercer une influence négative dans la prescription, la remise ou l'administration de médicaments soumis à ordonnance». Cet article suffit pour éviter toute corruption. Ces dispositions sont étendues aux dispositifs médicaux. Ne sont pas considérées comme avantages matériels les compensations accordées en contrepartie de prestations équivalentes. Mais on a encore ajouté «dans la mesure où ces prestations ne sont pas rétribuées autrement ou qu'elles sont utiles».

Pour les «cadeaux», on a remplacé les notions de «usuels dans le commerce» et «justifiées économiquement» par des dispositions plus claires, mais qui vont trop loin, et sont difficiles à vérifier, comme l'obligation à tous les acteurs de la chaîne de distribution des médicaments de faire figurer les rabais et rétributions dans les comptes et les livres comptables. Une simple disposition limitant la corruption aurait été suffisante. La LAMal doit par contre se contenter de s'occuper exclusivement de la mise à disposition de certains produits thérapeutiques au meilleur prix et de faire profiter des rabais les consommateurs et leurs assureurs. Cependant, dans certaines situations, ces mesures sont impraticables et étrangères à la nature même de la LPT (rétrocommissions sur des chiffres d'affaire globaux portant sur plusieurs produits du même fabricant).

Un nouvel article impose la signalisation des intérêts, mais ne prévoit pas les conséquences financières de

la mise en œuvre de ces mesures. Le si fameux rapport coûts/avantages reste ainsi dans une obscurité complète pour ce qui est de la corruption.

Ces dispositions pourraient aussi avoir pour objectif d'acquérir une meilleure connaissance du marché, afin de trouver de nouveaux motifs d'action pour édicter des prescriptions encore plus sévères.

Au final, on a l'impression que l'idée de base de cette révision était de simplifier et de se mettre en conformité avec le droit international. En réalité, on a compliqué à l'extrême le système, anéantissant toute marge de manœuvre, et surtout en se donnant un maximum de possibilités de contrôles, de contraintes et d'attaques du corps médical!

Jean-Pierre Grillet

Anatomie d'une institution médicale - La Faculté de médecine de Genève (1876-1920)

Le décanat de la Faculté de médecine nous a transmis l'ouvrage suivant, dont nous espérons qu'il retiendra votre intérêt comme il a retenu le nôtre. (réd)

Écrit par Philip Rieder, ce livre est le fruit d'une importante enquête réalisée sur les origines de l'école médicale de l'Université de Genève. Imposée en 1876 par un parti politique ambitieux, la Faculté de médecine se doit avant tout d'attirer des étudiants. Dans ce contexte, les enseignants et des chercheurs s'efforcent de s'imposer dans les milieux hospitaliers, auprès des malades et dans d'autres domaines de la vie genevoise. Le monde médical doit en outre s'adapter aux découvertes microbiologiques alors révolutionnaires de Louis Pasteur et de Robert Koch. A travers l'exem-

ple genevois, caractérisé par l'intense activité d'un groupe d'hommes dans les sphères universitaire, hospitalière et politique, cet ouvrage illustre plus largement les transformations profondes de la médecine entre la deuxième moitié du 19^e et la première moitié du 20^e siècle. L'auteur de cet ouvrage, Philip Rieder, est un historien et chercheur à l'Université de Genève, spécialisé dans l'histoire sociale. Il a exploré l'histoire de l'enfance, l'histoire de la discipline ecclésiastique avant de se tourner vers l'histoire de la médecine. Il est l'auteur d'une trentaine d'articles scientifiques ainsi que d'un ouvrage sur l'histoire du patient dans la région romande au 18^e siècle.

Marie de Coulon

Petit lexique de la psychothérapie – 60 mots essentiels

Nous avons reçu de notre collègue, François Adler, un petit livre, qui pourra intéresser, au-delà des psychiatres, bien des médecins et des patients. En voici le texte de présentation de l'éditeur. (pov)

Ce petit livre n'est pas juste un livre de plus sur la psychothérapie. Il évite les théories et les lieux communs et va droit à l'essentiel. Sa force vient de ses textes, d'apparente simplicité, mais qui touchent au plus juste et en profondeur. Ouvrez-le aux chapitres évoquant la féminité, la fatigue, la guérison ou encore la dépression, et vous verrez ces mots prendre sens sous la plume de l'auteur et faire écho à des étapes de vie, des

ressentis et des questionnements auxquels nous avons toutes et tous été confrontés.

Parcourant ce livre, on sent l'auteur pétri d'humanité et de bon sens. On comprend également pourquoi ses patients l'ont poussé à extraire l'essentiel de 42 ans de pratique pour transmettre au plus grand nombre ce qui les avait tant aidés.

Dr François Adler: Petit lexique de la psychothérapie – 60 mots essentiels. Editions Georg et Médecine & Hygiène, 2010

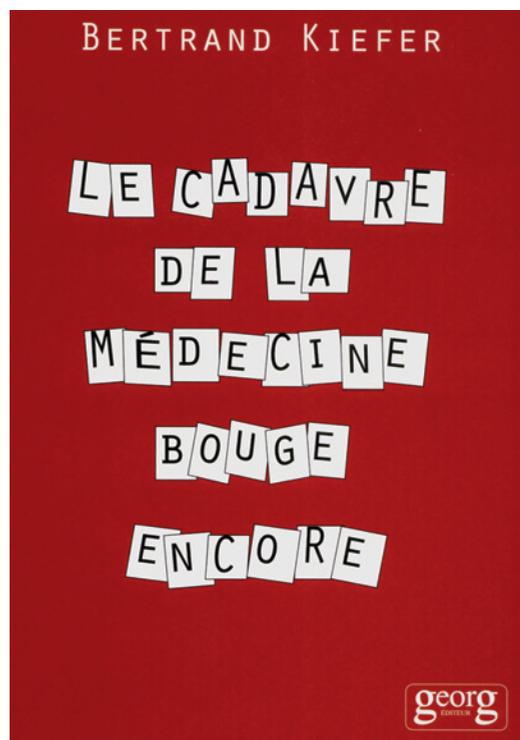
Le cadavre de la médecine bouge encore

Bertrand Kiefer n'est plus à présenter. Médecin, théologien et journaliste, il manie la philosophie avec une rare pertinence, n'hésitant pas à user du vitriol quand il le faut. Il sait centrer la réflexion sur l'essentiel avec une intime connaissance de la vie quotidienne du médecin au cabinet.

Ce bouquin rassemble sur plus de 350 pages un choix de ses meilleures chroniques parues entre 2001 et 2009 dans la *Revue médicale suisse* dont il est rédacteur en chef. Ce n'est pas un livre de plage à dévorer d'une traite, mais un recueil de billets à déguster jour après jour sans interrompre la lecture hebdomadaire de la *Revue*. La médecine est menacée mais elle n'est pas encore tout à fait morte...

PAS

Bertrand Kiefer: La cadavre de la médecine bouge encore.
Editions Georg et Médecine & Hygiène, 2010.
www.medhyg.ch



 	VERSICHERUNG ASSURANCE
Alba Assurance Joseph Tripodi Agence Générale de Genève Av. Jules Crosnier, 10 1206 Genève 022 347 55 77 Spécialiste: Dommage, Commerce, R.C. Médicale	
	1005260

Candidatures à la qualité de membre actif

(sur la base d'un dossier de candidature, qui est transmis au groupe concerné, le Conseil se prononce sur toute candidature, après avoir reçu le préavis dudit groupe, qui peut exiger un parrainage; le Conseil peut aussi exiger un parrainage; après la décision du Conseil, la candidature est soumise à tous les membres par publication dans *La lettre de l'AMG*; dix jours après la parution de *La lettre*, le candidat est réputé admis au sein de l'AMG, à titre probatoire pour une durée de deux ans, sauf si dix membres actifs ou honoraires ont demandé au Conseil, avant l'échéance de ce délai de dix jours, de soumettre une candidature qu'ils contestent au vote d'une Assemblée générale, art. 5, al.1 à 5):

Dr Amine AZI
 HUG – Service des urgences
 Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4
 1211 Genève 4
 Né en 1967, nationalité française
 Diplôme de médecin, 2006 (France), reconnu 2006
 Titre de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, 2006 (France), reconnu en 2006

Après avoir suivi ses études de médecine au CHU de Rennes, il a effectué son internat de psychiatrie aux CHU d'Amiens et de la Pitié-Salpêtrière à Paris. En juin 2006, il a rejoint les HUG comme chef de clinique au sein du service de psychiatrie d'urgences et d'intervention de crise (Pr Antonio Andreoli).

Candidatures à la qualité de membre actif (suite)

Dr François CRESPO
Fondation PHENIX
Rue Jean-Violette 4
1205 Genève
Né en 1958, nationalité française
Diplôme de médecin, 1986 (France), reconnu en 2009
Titre de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, 2009 (France), reconnu en 2009

Psychiatre formé au CHU de Grenoble, il s'est spécialisé en thérapie comportementale et cognitive à Rumilly et à Lyon (AEU 1994) avec les docteurs Cottraux et Cungi. Il est également formé en psychologie positive (Université Michigan Dr Peterson et Dr Darch). Il exerce à la Fondation Phenix sur Genève dans le domaine des addictions et dans la prévention des troubles anxio-dépressifs.

Dr Sophie HAAZ
HUG – Service de médecine de premier recours
Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4
1211 Genève 14
Née en 1972, nationalité suisse
Diplôme de médecin, 1996
Titre de spécialiste en médecine interne, 2007

Après avoir étudié à la Faculté de médecine à Genève, elle a accompli sa formation de médecine interne aux HUG en tant qu'interne puis cheffe de clinique à la Clinique de médecine I du professeur A.-F. Junod. Elle a complété sa formation au sein du Département de médecine communautaire (prof H. Stalder et J.-M. Gaspoz) avec l'acquisition d'une compétence particulière dans le domaine de l'alcoologie et des addictions en médecine de premier recours. Elle a le projet de s'installer en cabinet privé en octobre 2010.

Dr Vana MENA
Rue de Meyrin 7
F – 01210 Ferney-Voltaire
Née en 1973, nationalité française
Diplôme de médecin, 2006 (France) reconnu en 2010
Titre de spécialiste de médecin praticien, 2006 (France), reconnu en 2010

Née à Genève, elle a suivi ses études de médecine avec l'obtention d'un doctorat de médecine générale en 2005 à Bordeaux (France), avant de pratiquer la médecine générale en tant que médecin remplaçant dans divers cabinets de médecine générale en France dans la région bordelaise, puis 5 ans en tant qu'associée dans un cabinet de médecine générale en France voisine. Elle compte intégrer très prochainement un groupe médical à Genève.

Dr Isabelle MOTTU
Chemin Jean-Baptiste-Vandelle 10
1290 Versoix
Née en 1977, nationalité suisse
Diplôme de médecin, 2003
Titre de spécialiste en médecine interne, 2009

Après des études de médecine à Genève, elle obtient son diplôme de médecin en 2003. Elle commence sa formation post-graduée dans le département de gériatrie puis l'approfondit à la Chaux-de-Fonds et aux HUG. Actuellement spécialiste en médecine interne, elle s'installe en pratique privée à Versoix.

Dr Nicolas NEMITZ
Groupe médical du Grand-Lancy
Avenue des Communes-Réunies 16
1212 Grand-Lancy
Né en 1977, nationalité suisse
Diplôme de médecin, 2004
Titre de spécialiste en médecine interne, 2010

Après avoir suivi des études de médecine à Genève et obtenu son diplôme en 2004, il a eu l'occasion de se former durant une année au Centre valaisan de pneumologie. Par la suite, il a travaillé durant trois ans dans le canton de Neuchâtel où il a exercé dans le service de médecine interne de l'hôpital de Pourtalès et dans le service de rhumatologie de l'hôpital de la Chaux-de-Fonds. Il a terminé sa spécialisation en médecine interne et travaille actuellement au sein du service de premier recours des HUG. Il s'installera dès le début de l'année 2011 au Grand-Lancy comme médecin de premier recours.

Dr Xavier PERRET
Avenue de Champel 4
1206 Genève
Né en 1976, nationalité suisse
Diplôme de médecin, 2009 (France), reconnu en 2010
Titre de spécialiste en cardiologie, 2009 (France), reconnu en 2010

Après avoir effectué ses études de médecine, puis une spécialisation en cardiologie à l'Université de Lyon, il est venu aux HUG afin d'acquérir une sous-spécialisation en cardiologie interventionnelle. Durant les 30 mois passés aux HUG, il a successivement occupé un poste d'interne, puis de chef de clinique. Il travaille actuellement comme chef de clinique aux soins intensifs cardiologiques et en cardiologie interventionnelle au Centre hospitalier et universitaire de Lyon. Il reprendra l'activité de Dr Christian Viquerat le 1^{er} juillet 2010.

Dr Karine RUEFF CACITTI
Rue Hugo-de-Senger 7
1205 Genève
Née en 1969, nationalité suisse
Diplôme de médecin, 2001
Titre de spécialiste en médecine interne, 2007

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu le diplôme de médecin en 2001, elle a suivi une formation de médecine interne à l'Hôpital de gériatrie et à l'Hôpital cantonal (HUG). Elle a occupé un poste de cheffe de clinique dans le service de médecine interne de réhabilitation et gériatrie et dans le service d'enseignement thérapeutique pour les maladies chroniques. Elle s'installera comme médecin de premier recours en cabinet privé dès le 1^{er} janvier 2011.

Changements d'adresses

Le Dr Pascal BOYMOND,

FMH en chirurgie, ne consulte plus à la rue Emile-Yung 11, mais à la Clinique La Colline, avenue Beau-Séjour 6, 1206 Genève.

Téléphone (nouveau) 022 702 28 22, Fax 022 702 28 33.

Le Dr Patrick Jeff DELEVAL,

FMH en chirurgie, ne consulte plus à la rue Charles-Galland 15, mais au chemin de la Colombe 15, 1231 Conches.

Téléphone (nouveau) 022 704 31 95, Fax 022 704 31 96.

Le Dr Antoine DINICHERT,

FMH en neurochirurgie, ne consulte plus à la Clinique Générale-Beaulieu, mais à la Clinique La Colline, avenue Beau-Séjour 6, 1206 Genève.

Téléphone (nouveau) 022 346 98 80, Fax 022 702 23 82.

Le Dr Maurice GIROMINI,

FMH en médecine Interne et néphrologie, ne consulte plus à l'avenue Weber 5, mais au plateau de Champel 16, 1206 Genève.

Téléphone (inchangé) 022 735 83 12.



Analyser c'est gérer

Découvrez les solutions Unilabs, innovantes et exclusives.

Une nouvelle façon de gérer ensemble vos analyses médicales.



Unilabs

Analyses médicales

UNILABS EN SUISSE, C'EST 900 COLLABORATEURS, 72 SCIENTIFIQUES ET 23 LABORATOIRES DE PROXIMITÉ
www.unilabs.ch

Changements d'adresses (suite)

Dès le 16 août 2010

Le Dr Patrick MIRIMANOFF,

FMH en médecine interne et angiologie, ne consulte plus à l'avenue Bertrand 3, mais à la rue Emile-Yung 1, 1205 Genève.

Téléphone (inchangé) 022 346 46 14, Fax 022 346 98 17.

Mutations

Nouveaux membres (membres admis à titre probatoire pour une durée de deux ans, art 5. al. 5):

Docteurs Flavio CORTES, Daniel Philippe ESPINOZA, Pascal GACHE, Arnaud GREGOIRE, Yaëlle HAMDAN-ROUX, Nikola HAMSAG, Pascaline LEGENDRE, Didier-David MALIS, Alain PERROUD, Alain-Nicolas REYMOND, Pedro TRIGO TRINDADE, dès le 6 juillet 2010.

Membres associés (médecin exerçant son activité professionnelle principale en dehors du canton, ayant un droit de pratique à Genève; le candidat est admis par le Conseil sur présentation de la preuve de son affiliation à la société médicale du canton où il exerce son activité principale, art 7, al. 1):

Dr Claudine HELG, dès le 6 juillet 2010, qui exerce son activité professionnelle principale dans le canton de Vaud.

Membres honoraires (membres actifs âgés de plus de 65 ans qui totalisent plus de trente ans d'affiliation à l'AMG; mêmes droits que les membres actifs tant qu'ils ont une activité professionnelle; le Conseil peut décider de les mettre au bénéfice d'une cotisation réduite à partir du 1er janvier ou du 1er juillet qui suit la demande, art. 6):

Dr Philippe RHEINER, dès le 1er juillet 2010.

Membres en congé (demande écrite au Conseil de tout membre renonçant à pratiquer à Genève pour une durée minimale d'un an et maximale de deux ans; le congé part du 1er janvier ou du 1er juillet suivant la demande; libération de cotisation pendant la durée du congé; demande de prolongation possible, art. 9):

Dr Jeanne MEGEVAND-GUDINCHET, dès le 1er juillet 2010.

Membres passifs (membres cessant toute pratique professionnelle, pas de délai, libération de la cotisation à partir du 1er janvier ou du 1er juillet qui suit la demande, voix consultative à l'Assemblée générale, art. 8):

Docteurs Richard ADAMEC et Sven WIDGREN dès le 1er juillet 2010 et Eric FAVROD-COUNE et Vladimir VELEBIT dès le 1er janvier 2011.

Démissions (information par écrit au moins 3 mois avant le 30 juin ou le 31 décembre avec effet à cette date; ce faisant, quitte la FMH et la SMSR; sauf décision contraire du Conseil, la démission n'est acceptée que si les cotisations sont à jour et s'il n'y a pas de procédure ouverte auprès de la CDC, art. 10) :

Dr Dominique BERTRAND

Contrats de médecin-conseil et de médecins du travail (le Conseil approuve les contrats de médecin-conseil et de médecin du travail – ou d'entreprise – conclus par les membres de l'AMG, art 18, al. 11):

Dr Elie BADAoui, médecin-conseil de la Maison de Retraite du Petit-Saconnex.

Dr Bernadette MAURICE, médecin-conseil de la Maison de Retraite du Petit-Saconnex.

Dr Razah RAAD, médecin-conseil de l'Hôtel Le Warwick.

Dr Esmail SHEYBANI, médecin-conseil de PSA International SA

Décès

Nous avons le profond regret de vous annoncer le décès du Dr Constantin FERRERO, survenu le 13 juin 2010.

Petites annonces

Pour avoir accès à toutes les petites annonces de l'AMG, cliquer sur «petites annonces» de notre site www.amge.ch

Cherche assistante médicale

Cabinet de dermatologie cherche assistante médicale à temps partiel 50%: mercredi, jeudi après-midi et vendredi.

Travail de secrétariat, assistance aux interventions, stérilisation, pansements, injections, prises de sang. Entrée en fonction dès septembre.

Contacteur par téléphone: 079 771 10 94
par email: n.peclard@bluewin.ch

Cherche assistante médicale à 100%

Cabinet médical de médecine interne et cardiologie, rive droite, recherche une assistante médicale diplômée, à 100%, pour un remplacement de 7 mois dès le 1^{er} octobre 2010.

Contacteur par téléphone: 022 798 67 63
par email: carantec2@bluewin.ch

Cherche assistante médicale à 70%

Cabinet de gastro-entérologie cherche une assistante médicale à 70% pour mi-août 2010.

Contacteur par téléphone: 022 736 95 17
par email: rolandbosson@hotmail.com

A remettre cabinet de médecine générale

Cause retraite, à remettre cabinet de médecine générale, situé rive droite, près des Nations Unies à Genève.

Contacteur par téléphone: 076 327 11 02

Cabinet à partager

Médecin interniste souhaite partager son cabinet médical avec un médecin, de préférence généraliste ou interniste, ayant un intérêt pour le diabète. Remise de la patientèle à courte échéance possible. Convierait également pour toute autre spécialité. Quartier Malagnou.

Contacteur par téléphone: 079 457 21 70
par email: nicole.montavon@deckpoint.ch

A louer locaux

A louer locaux de 70 m², 3 pièces et demie, à côté d'un cabinet de pédiatrie dans le quartier de la Servette. Loyer mensuel (charges comprises) 1900 CHF.

Idéal pour médical/paramédical/secteur tertiaire. Libre de suite.

Contacteur par téléphone: 078 661 78 79 / 022 344 51 40,
par email: cedric.jacquier@gmail.com

Recherche assistante ou secrétaire médicale

Cabinet médical de rhumatologie recherche assistante médicale ou secrétaire médicale pour une activité à temps partiel (40%). Engagement au 01.09.2010.

Contacteur par téléphone: 022 347 47 44
par email: pessina.cab@bluewin.ch

Local pour cabinet médical

Local à louer pour cabinet médical dans un immeuble haut standing, de 125 m², très bon état, idéal pour 2-3 médecins, psychologues, etc.

Libre dès le mois de novembre ou à convenance.

Contacteur par téléphone: 022 839 80 93
par email: romi@infomaniak.ch

Partage de cabinet

PMédecin interniste FMH, Genève rive droite, partagerait son cabinet avec un collègue interniste ou généraliste. Installations radiologie et laboratoire. Remise de la patientèle possible.

Contacteur par téléphone: 022 345 41 20

A vendre

A vendre REFLOTION, année 2000, parfait état, dernière révision en 2009.

Prix intéressant.

Contacteur par téléphone: 022 347 11 35

GFP

GFP mediconsul Romandie S.à.r.l.

Votre conseiller en assurances
indépendant depuis plus de 20 ans

Une philosophie basée sur le conseil aux professions médicales :

- Analyse et gestion de portefeuille d'assurances
- Ouverture d'un cabinet médical
- Remise et reprise d'un cabinet médical
- Planification financière
- Organisation de séminaire

Siège principal :

21, ch. des Aubépines – CP 563 – CH-2520 La Neuveville
Tél. 032 751 51 22 – Fax 032 751 52 88

Représentation :

4, rue Pedro-Meylan – CP 339 – CH-1208 Genève
Tél. 022 786 68 51 – Fax 022 751 66 59

www.gfpmediconsul.ch – E-mail : info@gfpmediconsul.ch

Petites annonces (suite)

Cherche assistante médicale

Cabinet de gastroentérologie, à la Terrassière, recherche assistante médicale à temps partiel (ou à convenir). Date entrée: le plutôt possible ou à convenir.

Le profil recherché : Diplômé CFC ou diplôme d'assistante médicale reconnu, ou en fin de formation.

Contacteur par téléphone le Dr Mehenni: 079 306 15 94
par email: mehenni@hotmail.com

Radiologie à donner

En raison de mon déménagement prévu pour fin 2010, je donne mon installation de radiologie RUEGE en excellent état, datant de 1990.

Contacteur par téléphone le Dr J.-P. Stamm au 022 722 25 27
par email: jpstamm@iprolink.ch

Remise de cabinet

Cabinet médical rive gauche, périphérie de ville. Entièrement équipé: ECG, laboratoire (Réflotron), Informatique (TARMED). Deux salles d'examens. Proche des communications-bus. Convient pour interniste, généraliste, pédiatre, etc.

Contacteur par téléphone: 022 752 31 04
par email: jean_maeder@yahoo.fr

Cherche assistante médicale

Médecin interniste cherche à engager une assistante médicale ou une secrétaire médicale, expérimentée, pour un remplacement de 5 mois dès le 1^{er} septembre 2010.

Contacteur le Dr Tatiana Daneva-Tréand
par téléphone: 079 402 93 61

A vos agendas!

Toutes ces annonces se trouvent sur www.amge.ch rubrique «on nous prie d'annoncer»

Du 2 au 4 septembre 2010

**Invitation au Symposium de la Société suisse de chirurgie et médecine du pied (SFAS)
et au 8^e Congrès de l' European Foot & Ankle Society**

Renseignements et inscription sur le site: www.efas.co.uk
20 points de formation post-graduée par la SSOT

Lieu: Centre Médical Universitaire, CMU – Genève



Mardi 7 septembre 2010, de 19 h 15 à 20 h 30

Débats-buffets de la SMG

Le rôle de la technologie dans une société vieillissante

Conférence du professeur Patrick Aebischer, Président de l'EPFL

Modérateur: Dr V. Velebit

Colloque de formation continue de la SMG crédité de 2 heures de formation continue.

Lieu: Salle Opéra, HUG, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1211 Genève 14



Judi 16 septembre 2010, de 12 h 30 à 13 h 45

**Reconfigurations contemporaines de l'autisme et de la schizophrénie:
entre clinique et société**

Conférence de M. Krzysztof Skuza et M. Adeema Mey

Institut des sciences sociales LabSo – Laboratoire de sociologie, Université de Lausanne

Lieu: Ancien auditoire, Hôpital des Enfants, rue Willy-Donzé 6, 1211 Genève 14

A vos agendas! (suite)

Judi 16 septembre 2010, de 9 h 00 à 17 h 30

6^e rencontre cardiologique franco-suisse de la Tour

Cette réunion scientifique est destinée aux généralistes, internistes et cardiologues de Suisse romande ainsi qu'aux cardiologues de France voisine.

Crédit de formation: 6 1/2 heures en cardiologie, médecine interne et médecine générale

Lieu: Ramada Park Hôtel, avenue Louis-Casaï 75-77, 1216 Cointrin



Lundi 20 septembre 2010, à 20 h 00

(puis une séance mensuelle)

Relations entre neurosciences et psychanalyses

Pour l'année 2010-2011, le séminaire poursuivra ses lectures et discussions autour du livre de P. Magistretti et F. Ansermet dont le titre est justement: Neurosciences et Psychanalyse (éd. O. Jacob 2010).

Toute personne intéressée peut s'adresser à Dr.Yves Rossel, e-mail: yves.rossel@laposte.net ou au Dr.Yves-Alexandre Kaufmann, e-mail: yves-alexandre.kaufmann@hcuge.ch

Lieu: cabinet du Dr.Y. Rossel, rue de la Gabelle 24, 1227 Carouge



Samedi 25 septembre 2010, de 9 h 30 à 16 h 30

Diverses formations sur les abus

Du 6 novembre 2010 au 5 mars 2010 de 9 h 00 à 17 h 00
(5 samedis d'introduction à la problématique des abus)

Formation complète :

Les abus, leurs conséquences et leurs traitements

Les formations sont reconnues par l'Académie de médecine psychosomatique ASMPP. Elles sont proposées à Genève et en petits groupes de 5 à 6 personnes

Renseignements: www.sommes-nous-tous-des-abuses.ch



Samedi 13 novembre 2010, de 9 h 00 à 18 h 00

Autisme et éthique : quels projets pour la petite enfance ?

Ce deuxième colloque organisé par l'association TED-autisme GE s'adresse à un public de parents et de professionnels intéressés par les questions relatives au diagnostic et à la prise en charge du petit enfant ayant un trouble envahissant du développement, et par les aspects éthiques qui accompagnent ces questions.

Ce colloque réunira des chercheurs et des praticiens de différents pays – Canada, France, Belgique, Suisse – impliqués dans les domaines du diagnostic, de l'évaluation et de l'intervention.

Il sera enrichi par le témoignage de deux personnes qui viendront parler du sens de la différence.

Renseignements : www.autisme-ge.ch

Lieu: Auditoire B400, CMU, avenue de Champel 9 / rue Michel-Servet 1, 1206 Genève

Prix: CHF 35.-

La lettre de l'AMG

Journal d'information de
l'Association des Médecins
du canton de Genève

ISSN 1022-8039

Paraît 10 fois par an

Responsable de la publication

Paul-Olivier Vallotton

Contact pour publication

Roger Steiger

Tél. 022 708 00 22

roger.steiger@amge.ch

Conception-réalisation

Christine Faucogney

Publicité

Médecine & Hygiène

Tél. 022 702 93 41

pub@medhyg.ch

Impression

Médecine & Hygiène

Distribué à 2000 exemplaires

AMG

12, rue Micheli-du-Crest

1205 Genève

Tél. : 022 320 84 20

Fax : 022 781 35 71

www.amge.ch

Les articles publiés dans *La lettre de l'AMG* n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

**Prochaine parution :
23 septembre 2010**

**Délai rédactionnel :
6 septembre 2010**